Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260320-2026_03_03ICM-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, LE ROUX Éric, COLLOBER Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette

Absents excusés :
Absents non excusés :

Jean-Baptiste LE FEVRE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-03-03ICM : Election des Adjoints

Sous la présidence de, Claude CALLONNEC, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composé alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT)
Le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal de ladite élection. Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné et annoté au procès-verbal.

Liste de candidats :

1er adjointe : Isabelle LE GARIGNON
2ième adjoint : Éric LE ROUX
3ième adjoint : Pascale COLLOBERT

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme LE GARIGNON Isabelle. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC